

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL/SEANCE DU 26 MAI 2014**

***PRESENTS : ROCHETTE CHRISTIAN/TROCCARD GEORGETTE/LAMOTTE MARCEL/BOISSONNET THIERRY/BORONAT VIRGINIE/CHAMPEMONT DANIEL/CHAUDET MONIQUE/CORVAL CORINNE/CRAPET WILLY/MAGNE SANDRINE/PERNET FRANCE/PERREAU SEBASTIEN/RANCUREL MARIE France***

***PROCURATION DE ROL A PERREAU / SON A TROCCARD***

**ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DELEGUES :**

Le Conseil Municipal complète ou modifie la liste des représentants aux syndicats extérieurs comme suit :

***SIRTOM : TITULAIRE : RANCUREL Marie-France – SUPPLEANT : CHAMPEMONT Daniel***

***COMMUNES FORESTIERES DE France : TITULAIRE : ROL Yves – SUPPLEANT : BOISSONNET Thierry***

***CCAS / VIE SOCIALE : Vice Présidente : CORVAL CORINNE – Membres Elus : TROCCARD Georgette – SON Josiane – CHAMPEMONT Daniel – BORONAT Virginie – PERNET France – Membres extérieurs : PIDOUX Angèle représentante UDAF – ROCHAIX Marcelle représentante ADMR – FLIGEAT Andrée : représentante Handicapée - ROL Jeanne représentante SECOURS CATHOLIQUE – MAGNAT Jean-Claude – ROCHETTE Irène – PESENTI François***

Adoption à 15 voix/15

**REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES/PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE :**

Rappelant les discussions précédentes et les séances de travail depuis un an environ, le Maire fait part au Conseil Municipal des diverses modifications intervenues simultanément et portant sur l'aménagement des rythmes scolaires et la participation des familles au transport scolaire ; il met en évidence les nouvelles charges supportées par les familles et propose que le Conseil Municipal et le CCAS puissent apporter leur contribution pour réduire le montant de ces charges. Il souligne toutefois que le budget de fonctionnement étant réduit du fait de la baisse des recettes il convient d'aider dans des proportions raisonnables et de trouver un compromis supportable par l'ensemble des parties.

Ces nouvelles charges, estimées à 120 euros par an et par enfant pour le péri éducatif et de 40 à 200 euros pour le transport scolaire pourraient être financées comme suit :

Transport scolaire : prise en charge par le CCAS de 50 % des dépenses sur présentation d'un justificatif de la part des familles,

Péri éducatif : prise en charge d'1/3 par la CAF, 1/3 par les familles et 1/3 par la Commune, la part des familles ne pouvant toutefois excéder 40 euros/an/enfant, et celle de la Commune 50 %.

Ce compromis rendra les charges plus supportables pour les familles et l'effort consenti par la Commune ne saurait être plus important sans grever le budget communal.

RENCONTRE AVEC LES PARENTS, LES ENSEIGNANTS ET DECLICC pour échanger sur ces deux sujets le mardi 27 mai à 17 heures en Mairie, avec la Commission des Ecoles.

Adoption à 15 voix/15

#### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS REMILIENNES:

Suite à leur demande, M. LAMOTTE, D.CHAMPEMONT et la Commission « Loisirs » donnent communication sur les prochaines manifestations des Associations Rémiliennes :

8 JUIN 2014 : journée Western – organisée par le Comité des Fêtes – coût de la manifestation : 8 480 EUROS

13 et 14 JUILLET 2014/NUITS BLANCHES DU LAC : organisés par le Club des Associations – coût de la manifestation : 5 750 EUROS.

Suite à discussion le Maire propose au Conseil Municipal d'encourager ces associations en votant une participation de 2500 € pour chacune d'elle. Si l'une des manifestations devait présenter un grave déficit, le Conseil Municipal étudiera de nouveau le dossier en prochaine séance de conseil municipal sur présentation des bilans définitifs.

60<sup>e</sup> anniversaire de l'ECHO DU BUGEON : en raison de cette année exceptionnelle la subvention annuelle de cette association est portée exceptionnellement à 120 euros.

Adoption à 15 voix/15

#### CONVENTIONS ET MISES A DISPOSITION DIVERSES :

*AILES DE MAURIENNE* : renouvellement de la convention de mise à disposition pour les terrains du Canada pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement une fois. Loyer 1 200 euros annuels

*ENTREPRISE MANO* : renouvellement de la concession de mise à disposition de terrain pour stockage de matériaux pour une année renouvelable une fois – loyer : 300 euros annuels

*SCP INFIRMIERES* : suite à leur demande, ayant négocié avec Josiane SON, le maire se félicite d'avoir pu conserver ce service à la Mairie et de pouvoir l'étendre désormais avec des permanences toute la semaine dans le local laissé vacant par l'orthophoniste dans le bâtiment agence postale, – conditions identiques au bail précédent soit 100 EUROS/MOIS

*PELLISSIER J.LUC* : mise à disposition des terrains communaux de La Lescherette pour pâturage ; termes de la convention à étudier. La mise à disposition pourrait être gracieuse à condition qu'un entretien sérieux des terrains soit réalisé par le preneur en lien avec l'ONF. Dossier à suivre.

**EQUID'ARC** : convention à établir pour une mise à disposition du paddock financé par la Commune termes à étudier avant soumission au Conseil Municipal. G. TROCCARD fera une proposition.

Adoption à 15 voix/15

**TRAVAUX EN COURS OU A L'ETUDE** : bilan présenté par S.PERREAU et W.CRAPET Présidents de la Commission :

**MARCHE ENROBES** : cunettes à réaliser Maison HABOLD et PEILLEX

**LA CUZETTE** : le projet de création d'une sortie sur la Baissée afin de désengorger l'allée de la gorge semble irréalisable (coût important, topographie du terrain...)

**CONDUITE EAUX USEES CAMPING** : consultation pour réfection en cours

**BUSAGE RUISSEAU à hauteur de la maison TOGNINI** : travaux très difficiles à réaliser puisqu'aucun accès pour véhicules motorisés n'existe. Néanmoins, une consultation sera lancée (si trop onéreux, les choses resteront en l'état)

**MUR PLATEAU SPORTIF ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE** : la commission fera une analyse de la construction après dégagement par les services techniques.

**PRESBYTERE** : des travaux importants seraient à engager pour une remise en état de l'intérieur du bâtiment actuellement inhabitable. Ce programme n'est pas envisageable pour l'instant.

**PROPRIETE JEANNOLIN (le Vernet)** : suite aux ruissellements émanant de la voirie en cas de grosses pluies, deux estimations seront lancées pour une solution provisoire ou des travaux plus conséquents qui desserviraient l'ensemble des habitations du quartier si le budget le permet.

L'ensemble de ces dossiers sont donc en attente d'estimatifs et seront représentés prochainement en séance de conseil municipal.

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX A LA TOUR** : lesdits travaux ont pris du retard en raison de l'intervention tardive d'ERDF , quelques mois étant nécessaires aux mouvements de terrain, l'enrobé sera réalisé à l'automne. Une fin des travaux n'est programmée par EDF que début juillet. Le Maire a demandé un rapport pour retard de travaux à EDF et à l'entreprise responsable des travaux, Electra.

#### **PERSONNEL COMMUNAL** :

La Commune procédera prochainement à la titularisation d'un adjoint technique affecté au ménage – le poste est donc créé.

En raison de la réduction du nombre de classes de maternelle qui passe de 3 à 2, il convient de réaménager les horaires des agents affectés à l'école – la cantine et le péri éducatif pourraient ainsi être intégrés dans leurs tâches. Planning à étudier qui comportera également de l'entretien de locaux.

Les candidatures pour les emplois d'été seront closes au 31 mai – Il est rappelé que le nombre maximum de postes est limité à 12 pour des raisons évidentes d'encadrement. les élus en charge du dossier (M.LAMOTTE/V.BORONAT/S.MAGNE) programmeront une réunion des candidats début juin.

**MEDECIN** : le Maire fait part de sa persévérance pour offrir les services d'un médecin sur la Commune – le processus est lent et laborieux mais des solutions semblent se présenter à la Municipalité.

**CAMPING MUNICIPAL** : Le Maire rappelle aux élus la délibération confiant la mission par le Conseil Municipal précédent en vue de céder le camping municipal qui représente une lourde charge pour un rapport quasi nul. Les négociations semblent avancer ce qui devrait permettre de respecter le budget voté en avril et qui prévoyait cette recette exceptionnelle, mais surtout de voir enfin le camping mieux fonctionner.

**URBANISME** : le Conseil Municipal FIXE à 2 euros le prix du m<sup>2</sup> de terrain dits « délaissés de voirie » ou en bordure de voirie. Ce prix sera applicable dans toute vente ou achat de ce type de terrain sauf clause spéciale liée à la prise en charge des frais de géomètre ou d'acte.